



FQCE - Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Editée conformément aux exigences du décret 2022/748 du 29 avril 2022

BOSTIK STIX A100 PROJECT

Date de révision 18-déc.-2023

Remplace la version : 02-sept.-2023

Nom du produit	BOSTIK STIX A100 PROJECT
Produit(s) couvert(s)	30616128; 30615492; 30615742; 30617343; 30616922; 30615895
Code générique/code-barres	3549212485870; 3549212484736; 3549212484989; 3549212486914; 3549212486693; 3549212486730

I. Qualités et caractéristiques environnementales du produit – (pour toutes les références)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :	Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)
Substances dangereuses Substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes (Liste ANSES)	Ce produit ne contient pas de substances dangereuses
Perturbateurs endocriniens (liste ANSES)	Ne contient pas de perturbateurs endocriniens

II. Qualités et caractéristiques environnementales des emballages

Critères	
Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	20
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 35 % de matières recyclées
Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	12
Unité de mesure	kg
Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	6
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 35 % de matières recyclées

Les informations communiquées dans cette fiche par BOSTIK reflètent l'état actuel de nos connaissances à la date de rédaction de ce document. Elles s'appuient sur les données transmises par nos fournisseurs.

Les mentions négatives n'étant pas requises selon la loi AGEC, les champs des caractéristiques concernées n'apparaissent pas.